

Editorial

La décentralisation financière dans l'espace UEMOA

La décentralisation comme mode de gestion administrative s'impose progressivement dans la majorité des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. Dans le discours officiel, cette réforme est même présentée comme un processus irréversible. Il faut cependant s'empresse de souligner que tous les pays de l'Union ne sont pas logés à la même enseigne. Pendant que certains sont présentés comme des cas d'école, d'autres comme le Togo et la Guinée Bissau sont à un stade encore embryonnaire.

Dans tous les cas, la décentralisation suppose un transfert concomitant de compétences et de ressources aux nouvelles entités par le niveau central afin que ces nouvelles entités assurent dans les mêmes conditions sinon mieux, le service public attendu de l'exercice de la compétence transférée. Qu'en est-il réellement dans les Etats de l'UEMOA ? Il n'y a nul besoin de mener des enquêtes approfondies pour se rendre compte que beaucoup de compétences transférées ne sont simplement pas exercées par manque de ressources. La concomitance du transfert des compétences avec celui des ressources bien que soulignée dans les textes de tous les états membres, n'est pas une réalité tangible. Quand même des dispositifs sont imaginés et mis en route pour doter les collectivités décentralisées en ressources financières (ANICT au Mali.), il s'avère souvent que ces ressources sont insuffisantes, irrégulières et tardives. L'emprunt a aussi ses limites car les marchés financiers n'ont pour le moment pas confiance aux autorités locales.

Dans un tel contexte caractérisé par cette impossibilité pour les collectivités locales d'exercer les compétences transférées faute de ressources financières, le caractère irréversible du processus n'est-il pas tout simplement galvaudé dans les discours des politiques ? Aujourd'hui il est un très grand défi que de transcender la résistance du niveau central à transférer des ressources financières au niveau décentralisé, ce qui paraît d'ailleurs paradoxal quand on sait que c'est une décision de ce niveau central.

En définitive, en matière de transferts financiers, on peut affirmer sans risque de se tromper, que la décentralisation reste et demeure un processus inachevé marqué par l'absence d'une réelle volonté des Etats à répartir différemment leurs ressources.

Le programme de convergence en matière de décentralisation financière prévu dans la feuille de route pour les mois à venir du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) récemment mis en place, devrait permettre d'arriver à l'établissement d'un dialogue politique sur les critères de convergence et les mécanismes à mettre en place pour leur réalisation dans le temps. Gageons que ce programme et le CCT puissent servir d'outils de lobbying pour les Collectivités Territoriales (CT) de l'espace. A ce stade, l'essentiel pour ces CT est de prendre conscience de cette opportunité à saisir et des défis à relever.

Bonne lecture à toutes et à tous

La rédaction

Interview de M. ABDOULAYE DIOP, Représentant Résident de l'UEMOA au Niger « Mise en place du Conseil des Collectivités Territoriales dans l'espace UEMOA, quelle opportunité pour les collectivités nigériennes ? »

Présentation rapide de l'institution. Un mot sur la représentation au Niger

Les Etats membres de l'UEMOA, ont convenu d'apporter des solutions, dans la solidarité, aux défis majeurs que constitue le développement durable au bénéfice de leurs populations. Le Traité de l'UEMOA vise, outre le développement des échanges commerciaux, les conditions d'une intégration poussée à travers le renforcement de la stabilité macroéconomique, l'ouverture progressive de nos économies sur les marchés mondiaux, la restructuration et la diversification de nos économies.

Pour contribuer à la réalisation de ces vastes chantiers, le Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA ouvert en avril 2011 à Niamey a les principales missions suivantes :

- Représenter la Commission au Niger et contribuer au suivi des chantiers communautaires ;
 - Veiller à l'application des textes de l'Union ainsi que des projets et programmes financés dans le pays hôte ;
 - Représenter et coordonner les actions de la Commission auprès des Organisations Internationales.
- Le Bureau de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Niamey doit ainsi jouer un rôle pour une plus grande visibilité au Niger de cette institution et pour une plus grande proximité avec les autorités et les populations nigériennes.

Place de la décentralisation dans l'agenda de votre institution

Depuis sa création, l'UEMOA développe un processus d'intégration régional, qui marque profondément les économies des huit Etats membres. La décentralisation occupe une place de choix dans son agenda pour contribuer au renforcement de l'objectif d'intégration sous régionale et régionale de nos différents pays. Les autorités locales doivent jouer un rôle majeur dans le processus décisionnel de l'UEMOA. Ainsi, leur implication est attendue notamment dans la coopération transfrontalière, la libre circulation des personnes et des biens, la coordination des programmes avec les partenaires intervenant dans le pays, l'encouragement à la mise en place d'un réseau de femmes élues locales dans l'espace UEMOA et la contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pourquoi le CCT dans l'espace UEMOA ?

La création du CCT au sein des organes de l'UEMOA est sans précédent dans la pratique des institutions d'intégration en Afrique. Elle vient consacrer la gouvernance multi niveaux (régional, national, local) dans le processus décisionnel de l'Union. Ce cadre institutionnel communautaire des collectivités territoriales va permettre aux autorités locales de s'impliquer davantage dans le processus décisionnel de l'UEMOA.

En quoi la mise la place du CCT pourrait constituer une opportunité pour les collectivités nigériennes ?

Le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA est un organe consultatif composé de 48 membres à raison de 6 ressortissants par Etat membre. Les instances sont l'Assemblée Générale et le Bureau. Le Conseil sera doté d'un Secrétariat Administratif Permanent pour assurer son bon fonctionnement.



La cérémonie d'installation des membres du CCT a eu lieu le 11 avril 2012 à Niamey, sous la présidence effective de son Excellence Monsieur BRIGI Rafini, Premier Ministre du Niger.

Cette cérémonie d'installation des membres a été suivie par la tenue de la première Assemblée Générale qui a adopté son règlement, a procédé à l'élection de son bureau et l'adoption d'une feuille de route. Les collectivités nigériennes, ont ainsi une opportunité qui est d'assurer un ancrage fort à ce nouveau Conseil. En effet, ce Conseil pourrait, notamment, les appuyer dans la réalisation de leurs missions, et l'approfondissement de leurs relations avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les autres institutions régionales et internationales.

Votre mot de la fin

Tout d'abord, je voudrais souhaiter longue vie et plein succès au CCT qui a vu son premier jour en terre nigérienne, je me permets ici de féliciter l'Association des Municipalités du Niger (AMN), le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, l'Union Européenne et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la cérémonie d'installation des membres du Conseil.

Je souhaite que tous les membres fondateurs et tous les acteurs concernés aient l'endurance et l'inspiration nécessaires pour en faire un outil de développement économique et social pour au bénéfice de nos populations.

Je voudrai, pour finir, remercier les autorités nigériennes qui ont accordé toutes les facilités nécessaires pour l'installation du Bureau de la Représentation de la Commission à Niamey et n'ont cessé d'appuyer le Représentant pour accomplir sa mission.

SOMMAIRE

ACTUALITÉ	P2
COOPÉRATION AVEC LE NIGER	P3
NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES	P3
EN BREF	P3
TRIBUNE DES RÉGIONS ET DES COMMUNES	P4
OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT	P4
AGENDA	P4



Adoption de la politique nationale de décentralisation : les prochaines étapes

Le document de politique nationale de décentralisation a été adopté par décret n°2012-104/PRN/MI/SP/D/AR du 30 mars 2012. Les étapes qui vont suivre cette validation politique du document de décentralisation, afin de le rendre pleinement opérationnel sont listées ci-dessous :

- Finalisation d'un plan d'actions dont l'élaboration est déjà engagée. Ce document devrait être disponible à la fin du 2ème trimestre 2012.
- Elaboration et adoption des textes prévues par le

CGCT (charte de la déconcentration dont l'adoption est prévue en juin, élaboration et adoption du cadre juridique régissant la coopération entre les collectivités, élaboration et adoption des textes sur les deux fonds qui seront gérés par l'ANFICT : fonds de péréquation et fonds d'appui à la décentralisation).

- Organisation et opérationnalisation des transferts de compétences qui est une priorité du gouvernement actuel. Certains ministères ont déjà entrepris des actions dans ce sens. C'est le cas du ministère de l'hydraulique et de l'environnement qui

a organisé récemment un séminaire sur le transfert des compétences dans les sous-secteurs eau et environnement.

- Opérationnalisation de la stratégie nationale de formation à travers des plans d'actions quinquennaux.

Extrait de l'intervention de Mr Seydou Halidou, Directeur de la Décentralisation et de la Déconcentration, à la réunion de Coordination des PTF du 04 Mai 2012

Lancement du cycle II du Processus Dynamique de Modernisation des Services Publics (PDMSP)

Le Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat, sous la forte impulsion de SEM le Premier Ministre a mis en place un cadre de réflexion action cyclique dénommé "Processus Dynamique de Modernisation des Services Publics" (PDMSP). Le processus repose sur un principe de base simple mais pragmatique : «réfléchir et agir pour moderniser».

A travers la présente approche, il s'agit de créer une dynamique interne qui repose sur trois principes de base :

- capitaliser et valoriser les résultats des travaux antérieurs
- privilégier une approche participative basée sur l'alternative réflexions-actions pour joindre l'acte à la parole
- créer la synergie et la collaboration entre toutes les institutions nationales impliquées dans la modernisation de l'Etat.

L'objectif principal du PDMSP est d'améliorer l'offre et la qualité des services publics dans les administrations publiques centrales et déconcentrées, les entreprises et établissements publics et dans les communes.

Le PDMSP est un processus cyclique qui dure une année. Il accompagne les institutions cibles à :

- Mettre en place un cadre formel devant conduire les réformes et les chantiers qui en découleront
- Conduire un diagnostic sur les aspects institutionnels, organisationnels et opérationnels, afin de relever les dysfonctionnements et proposer des pistes de solutions
- Identifier des besoins de modernisation qui seront matérialisés en projets spécifiques



Table de séance du lancement du PDMSP II

- Mettre en œuvre les projets à travers un référentiel de conduite de projet en respects des standards de la GAR
- Renforcer leurs capacités en conduite de changement et des processus de modernisation par des séminaires GAR et des voyages d'étude
- Pérenniser les acquis obtenus.

Depuis le lancement du cycle I en décembre 2010, plusieurs institutions ont bénéficié de ce programme : le ministère de la santé publique, le ministère de la fonction publique, le ministère de l'éducation, la NIGELEC, la CNS, le Commissariat Central de Niamey, l'ANPE, l'Hôpital National de Niamey.

Des projets aussi variés que complexes ont été conduits par des cadres nigériens travaillant dans ces institutions :

- Le renforcement du service constat et le projet sécurité

routièr au Commissariat central.

- L'informatisation du processus de demande de blanchement à la NIGELEC.
- L'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des patients aux urgences de l'hôpital National de Niamey.
- La mise en place de services à distance à l'ANPE.
- Le projet d'élaboration des fiches de poste dans les directions du Ministère de la Santé.
- La refonte du système informatique de gestion des prestations familiales à la CNS.

Le PDMSP accorde aussi une place importante aux collectivités territoriales. Dans le cycle I, douze communes ont été identifiées pour bénéficier de l'accompagnement du HCME. Pour diverses raisons techniques, la mise en œuvre du volet Collectivités tarde à démarrer.

La coordination générale du PDMSP se fait par le Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat, mais concerne toutes les institutions impliquées dans différents chantiers de modernisation : Ministère de l'intérieur, Ministère de la Fonction publique, Ministère des Finances, ENAM, LASDEL, FSEJ, etc...

Depuis le 31 Mai dernier, le PDMSP est entré dans son cycle II et a permis d'accueillir trois nouvelles institutions que sont : le Ministère des Finances, le Ministère des Mines et de l'Industrie, le service des archives nationales.

*M. Abdourzakhe ABANI
Conseiller Technique du HCME.*

6ème mission de supervision du PAC 2 du 4 au 15 juin 2012

Une mission de la Banque Mondiale (IDA), du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement du Niger, a procédé du 4 au 15 juin 2012 à la 6ème supervision du PAC2. Les objectifs de la mission consistaient à :

- examiner les résultats atteints ainsi que les contraintes et problèmes éventuels rencontrés et convenir des solutions appropriées pour pleinement atteindre les objectifs du projet ;
- pour la Banque mondiale, saisir l'occasion pour

l'identification conjointe avec la partie nationale d'une troisième phase du Programme.

Après des rencontres avec les acteurs institutionnels au niveau national, la mission s'est rendue à Dosso, Maradi et Tahoua où elle a eu à rencontrer les autorités administratives, les acteurs communaux, les comités de gestion des infrastructures et des AGR financées par le Fonds d'Investissement Local du PAC2 ainsi que les bénéficiaires de ces investissements.

La mission a ensuite tenu une série de réunions à

Tahoua et Niamey en vue de tirer les conclusions relatives à cette avant dernière mission de supervision du PAC2.

La date de la prochaine mission de supervision est fixée, à titre indicatif, au mois de décembre 2012. Cette mission pourrait être couplée à une des étapes avancées de la préparation du PAC3.

(Nous y reviendrons dans notre prochaine édition)



Evolution de la coopération Nigéro-Allemande

1. Depuis son démarrage en 1952 et son lancement effectif en 1962, la subvention totale de la coopération bilatérale technique et financière allemande s'élève à 662 millions d'euros dont une réservation pour les années 2011-2013 de 52,9 millions d'euros pour la réalisation des investissements de la coopération financière (35 millions d'euros) et de la coopération technique (17,9 millions d'euros).

2. Depuis son démarrage, la coopération nigéro-allemande a toujours concerné le développement rural, l'hydraulique, l'environnement, l'éducation de base, le planning familial et le VIH/SIDA, la gouvernance ainsi que d'autres domaines importants pris en considération dans la lutte contre la pauvreté.

3. La coopération allemande dispose des instruments de mise en œuvre que sont la coopération technique (exécutée par la GIZ, une fusion de l'ex-GTZ, ex DED et Inwent à partir de 2011) et la coopération financière (exécutée par la KfW). On note également l'intervention de plusieurs fondations politiques et religieuses, des écoles académiques, des ONG et la coopération militaire (jusqu'en fin des années 1990). Cependant chacun des instruments de la coopération exécute son programme annuel de manière autonome.

4. La coopération allemande couvre l'ensemble du territoire nigérien jusqu'en 1995 avant de se concentrer sur Tillabéry, Tahoua et Agadez conformément aux décisions des négociations intergouvernementales de 2002 (on dénombre aujourd'hui 103 communes réparties dans 11 départements).

5. La coopération allemande a décidé de recentrer ses diverses interventions (projets et programmes) dans le pays dans un seul pôle prioritaire (en dehors des aides sectorielles et des programmes régionaux) appelé Programme LUCOP en vue d'un accompagnement du gouvernement du Niger dans la mise en œuvre de ses stratégies nationales. Ce programme devient ainsi désormais le cadre d'intervention de toutes les actions d'aide au développement engagées par la coopération allemande au Niger. Il a été exécuté conjointement par la KfW (à travers le Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées- FICOD créé en 2003 puis rattaché au cabinet du premier ministre ; il jouit toutefois de l'autonomie administrative et financière pour sa gestion et ses interventions), la GTZ et DED dans le temps.

6. Avec le retour à un ordre constitutionnel du Niger suite aux différents scrutins électoraux de 2011, des négociations intergouvernementales ont été organisées en novembre 2011 et celles-ci ont défini la forme et le contenu de la coopération nigéro-allemande 2011-2013. A l'occasion, il a été confirmé la transformation du programme LUCOP en deux véritables pôles prioritaires (décentralisation et bonne gouvernance et promotion d'une agriculture productive et sécurité alimentaire) et de leur alignement sur les stratégies sectorielles correspondantes. Leur conception et organisation s'intègrent dans le cadre de la nouvelle Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive – SDDCI 2035 et de l'initiative 3N.

7. S'agissant du pôle Décentralisation, l'Allemagne a exprimé sa volonté d'intégrer à terme le volet financier

de son ancien programme (LUCOP) dans l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT). Elle a fait part aussi de sa volonté de soutenir l'ANFICT du côté de la coopération technique sur les questions de renforcement des capacités institutionnelles. L'étude de faisabilité devant aboutir à la formulation du programme (volet KfW) a été déjà réalisée. Le démarrage de ce dernier est prévu en début 2013 en même temps que le volet agricole de la KfW.

8. La coopération allemande poursuit la standardisation et la pérennisation de la formation du personnel communal à travers un appui au Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT) de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM).

9. Les modules de la GIZ au titre des deux pôles prioritaires ont démarré.

Les nouveaux projets et programmes

Le Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées de la Région de Dosso (PAMED II-Extension) (financement de la CTB)

Le PAMED II, démarré en janvier 2012, s'inscrit dans la continuité du PAMED I et en valorise les acquis, avec une attention plus poussée sur la problématique de la sécurité alimentaire, la concentration sur 11 communes et un approfondissement des stratégies et mécanismes de programmation, de mise en œuvre et de suivi.

En octobre 2011, le comité des partenaires belgo-nigérien a pris la décision d'allouer un budget complémentaire de 4 millions d'Euros afin de renforcer les actions prévues dans le cadre du PAMED II. Ce renforcement budgétaire (appelé PAMED II - Extension) prendra le relais à partir de fin 2015. Il va poursuivre jusqu'en 2017, les mêmes objectifs et activités du PAMED II dans 14 communes (soit 3 nouvelles communes) de la Région de Dosso. Le PAMED II et le "PAMED II - Extension" seront ainsi financés sur un budget total de 8,5 millions d'euros.

Le projet d'Appui à la Sécurité et à la Stabilisation dans le Nord du Niger et du Mali (financement UE et Coopération Danoise)

L'UE finance ce projet au Niger pour une durée de 18 mois à hauteur de 9,1 millions d'euros. La contribution de la Coopération Danoise s'élève à 1,3 million d'euros. La zone d'intervention est principalement la région d'Agadez, le nord Mali et le nord Tillabéry (CICR), Tchintabaraden et Abalak dans la région de Tahoua. Il s'agit d'appuyer les autorités centrales, déconcentrées et décentralisées à stabiliser la situation de ces zones. Les actions seront ciblées sur la disponibilité facile d'armes pour les groupes des jeunes et la création d'alternatives économiques. Le projet est coordonné par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix et mis en œuvre par le PNUD, Handicap International, MSF-Espagne, l'ONG Karkara, entre autres.

Le projet "Appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse" (financement de la France)

La principale activité de ce projet, qui sera piloté par le Ministère de la Jeunesse, est d'amorcer "un maillage territorial des centres de jeunes", c'est à dire de rendre opérationnel les centres existants. De fait, ce projet a des implications dans les secteurs de la culture, de l'éducation et du développement local/décentralisation. Il s'agit d'un projet d'1 million d'euros pour une durée de 36 mois.

Le projet "Modernisation de l'Etat et Décentralisation au Niger" (financement de la France)

Ce projet piloté par le Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat se fixe comme objectif d'améliorer l'efficacité des institutions publiques et administratives au niveau local, leur légitimité, leur capacité à délivrer des services de qualité aux citoyens et ainsi favoriser un environnement sécuritaire plus favorable. C'est un projet d'1 million d'euros pour une durée de 36 mois.

En bref

- Réunion annuelle des cadres du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement sous le thème « Transfert des compétences aux collectivités territoriales dans le sous-secteur de l'Hydraulique et de l'Environnement » du 10 au 12 avril 2012 à Agadez.
- Dans le cadre des préparatifs des « assises de la coopération décentralisée » prévues en novembre 2012, une réunion a été organisée le 24 mai 2012 à l'Ambassade de France. Un projet d'arrêté portant composition du comité d'organisation de l'événement est en cours de finalisation.
- Approbation le 30 mai 2012 du projet de décret portant adoption de la lettre de politique éducative pour la période 2013-2020.
- Adoption du code général des impôts par l'Assemblée Nationale le 1er Juin 2012. Rappelons que le livre II de ce code, porte sur la fiscalité des régions et des communes.
- Tenue à Atlanta en Géorgie de la 38ème Convention annuelle sur le thème "Les Maires, Agents du Changement: Penser mondialement, agir localement" du 30 mai au 3 juin 2012. Elle est organisée par la "National Conference of Black Mayors" (NCBM).
- 5ème revue annuelle conjointe Etat - Partenaires Techniques et Financiers dans le secteur de l'eau et l'assainissement à Niamey du 04 au 05 juin 2012. Importantes avancées en matière de couverture des besoins des populations.
- Cérémonie d'installation officielle le 19 juin à Niamey du comité régional de pilotage du 4ème recensement général de la population et de l'habitat (RPGP/H).
- Cérémonie de signature le 20/06 d'une lettre d'entente entre le ministre de la santé et les PTF.
- Atelier de validation du rapport du Niger sur le pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) présidé par le ministre en charge de la Justice le 20/06/2012.
- Conférence sur l'environnement et le développement durable Rio+20 sur le thème « Quelle économie verte ? » du 12 au 22 juin 2012.



Entretien avec M. HASSANE SITA, maire de la commune de **Sinder** (Département de Tillabéry) **“Les réalités d’une commune insulaire”**

Mr Sita, vous êtes maire élu de la commune de Sinder, pouvez-vous nous la présenter ?

La commune de Sinder est une commune insulaire qui se trouve dans le département de Tillabéry. Elle est limitée au Nord par la commune de Dessa, au Sud par la commune de Tillabéry, à l’Est par la commune de Sakora et à l’Ouest par les communes de Mehana et Dargol.

La commune de Sinder compte 11 conseillers dont 2 femmes. C’est la plus petite commune du Département avec 373 km², mais elle est très peuplée avec 35 715 habitants soit 94,7 hbts au Km². La commune a un sérieux problème foncier.

Le fait que votre commune soit insulaire constitue-t-il une opportunité pour vous ?

On ne peut parler d’opportunité dans notre cas, car c’est un véritable archipel de 22 villages sans aucune ouverture sur les rives et sans marché hebdomadaire lui permettant d’avoir des recettes supplémentaires.

En quoi cela peut-il être en votre défaveur ?

Elle est la plus petite commune du département mais la plus peuplée et cela cause un véritable problème d’espace pour la population et aussi pour les activités économiques.

Nous sommes aussi confrontés au problème d’évacuation des malades qui se passe en pirogue et le transport des matériels pour certains investissements. Avec les pirogues il y a toujours des risques d’attaque des hippopotames qui sont une espèce protégée.

Quelle est la particularité de votre commune par rapport aux autres ?

Sa particularité est qu’elle n’a pas d’ouverture et de ce fait, elle est confrontée à des problèmes aigus fonciers pour la population et pour les activités agricoles. Actuellement nous sommes en litige avec des communes voisines à propos de plusieurs villages et le problème a d’ailleurs été porté au niveau du ministère de l’intérieur, de la sécurité publique, de



la décentralisation et des affaires religieuses.

Quel est votre budget annuel ?

Le budget de la commune de Sinder est très faible. Malgré la contribution des redevances minières de deux millions, il est d’environ 28 millions de F CFA. Toutefois, la taxe municipale 2012 est intégralement recouvrée.

Bénéficiez-vous de l’appui des partenaires techniques et financiers ?

Beaucoup de partenaires se réservent d’intervenir dans notre commune compte tenu de son enclavement car il faut traverser l’eau avant d’y accéder. Toutefois le PACII, le FICOD, Plan international et l’Islamic Relief travaillent avec nous.

Quelles formes d’intervention souhaitez-vous compte tenu de la spécificité de votre commune ?

Le problème prioritaire de la commune de Sinder est l’absence d’une ouverture vers l’extérieur. Ses principales activités économiques étant le maraîchage et la pêche, les interventions que nous souhaiterions sont : l’aménagement hydro-agricole de 150 ha de sites rizicoles ainsi que leur protection contre les hippopotames ; la protection des sites maraîchers ; l’équipement des pêcheurs et la modernisation de la pêche ; l’aménagement des sites de pâturage des hippopotames, l’équipement en pirogues pour le transport de matériel et l’évacuation

des malades ; l’extension des cases de santé et des salles d’accouchement des CSI.

Je tiens à insister sur le respect strict du calendrier d’exécution de certaines activités notamment les constructions car le sable et les graviers ne sont disponibles dans notre commune que pendant la période de crue.

Quelles sont les initiatives prises par votre conseil pour satisfaire les attentes de sa population ?

Nous avons révisé le PDC pour prendre en compte les préoccupations réelles des populations.

Par quoi cela se traduit-il ?

Par la prise en compte de la lutte contre la destruction des cultures par les hippopotames en créant des espaces qui leur sont destinés. Nous avons mis aussi l’accès sur la sécurité alimentaire et la gestion de l’espace.

Quel appel lancez-vous à l’endroit des autorités compétentes et des partenaires techniques et financiers pour vous aider à relever vos défis ?

Nous demandons aux autorités de régler rapidement le problème d’espace de notre commune qui persiste depuis son installation. Cela nous permettra d’avoir une ouverture au-delà du fleuve.

En ce qui concerne les partenaires techniques et financiers, je les exhorte à intervenir nombreux dans notre commune. Sa position géographique ne devrait pas constituer un obstacle si réellement ils veulent aider les plus vulnérables, ce qui est bien le cas des populations de notre commune.

AGENDA

- Prochaine réunion de coordination des PTF décentralisation/développement local prévue le 26/09/2012 à l’Ambassade de France.
- Sommet mondial des « Maires Noirs » prévu en septembre 2012 à Abidjan.
- Sommet « Africités 6 » prévu à Dakar en décembre 2012.

Opportunités de financement pour les Autorités Locales (AL) et les Acteurs Non Etatiques (ANE)

Les opportunités offertes par l’UE

- Dans le cadre de l’Instrument de Stabilité court terme, l’UE finance des activités du CICR. Des appels à propositions seront lancés localement pour financer des AGR et des actions dans le domaine de la consolidation de la paix.
- Pour les autorités locales et les acteurs non étatiques, la Délégation de l’UE lancera en juillet, un appel à propositions local (pour le Niger) pour un montant indicatif de 2.25 M EUR (1.5 pour les ANE et 0.75 pour les AL). L’accent devrait être mis sur la gouver-

nance et sur la prévention et la gestion des conflits. Les montants devraient tourner autour de 50.000 EUR (minimum) et 500.000 EUR (maximum) pour une durée de 12 à 36 mois.

- Le PASOC II (Programme d’Appui à la Société Civile financé par l’UE) propose pour les ANE des subventions octroyées via des appels à propositions pour les régions d’Agadez, Tahoua, Maradi, Zinder. Ils devraient être lancés vers le mois de juillet 2012, pour des montants compris entre 3.000 et 10.000 EUR avec pour thématiques principales les droits humains et la citoyenneté (au sens large).



**Secrétariat Commun des PTF
 décentralisation/développement local**

*Reki Amadou Garba
 Tél : 96 46 79 70*

**Mail 1 : decentrinfo@yahoo.com
 Mail 2 : contact@ptfdecentralisationniger.org
 Site web : www.ptfdecentralisationniger.org**